Feuille officielle

Commune mixte de Plateau de Diesse Communes de Nods & de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé





de Diesse



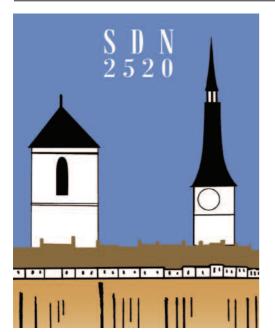
Nods



Commune de La Neuveville

Place du Marché 3 2520 La Neuveville www.laneuveville.ch

5 / Feuille officielle No 7 - Vendredi 23 février 2024



COMMUNIQUÉ DE LA SOCIÉTÉ DE **DÉVELOPPEMENT DE LA NEUVEVILLE (SDN)**

Plusieurs AirBnB se sont ouverts ces dernières années sur le territoire communal ainsi que des locations via Booking.com.

Nous rappelons aux propriétaires qui louent ces appartements à des tiers qu'ils doivent percevoir la taxe de séjour à leurs hôtes et que celle-ci doit être reversée en fin d'année à la SDN.

Voici un extrait du règlement communal

Selon Art.1 du règlement communal concernant la taxe de séjour (9 février 1996)

Chaque hôte résidant à La Neuveville est assujetti à la taxe de séjour. Est considéré comme hôte au sens du règlement toute personne, qui, sans avoir son domicile fiscal à La Neuveville, passe la nuit dans la commune. (Les propriétaires d'un appartement ou maison de vacances qui séjournent partiellement à La Neuveville et qui ont leur domicile fiscal à l'extérieur, paient également la taxe de séjour en rapport au nombre de nuits passées ou en choisissant la taxe forfaitaire)

Le tarif 2023 et 2024 reste inchangé. Celui-ci laisse le choix au propriétaire entre le paiement de

CHF 1.40 par nuitée et par personne adulte (0.70 par enfant de 6 à 16 ans) ou d'une taxe forfaitaire de CHF 100.- par pièce habitable, (1 pièce = CHF 100.-, 2 pièces = CHF 200.- etc... exceptée la cuisine).

Le formulaire est à disposition sur le site internet de la SDN, www.SDN2520.com, même si vous choisissez la taxe forfaitaire, il est à signer et à retourner à La Société de Développement, par Isabelle Marie, route de Neuchâtel 11, 2520 La Neuveville.

Nous attendons vos versements des taxes de séjour 2023.

Pour plus de renseignements, vous pouvez téléphoner au 079 912 88 39 ou par mail à : gerald.laubscher@gmail.com

> Pour la SDN Le président Gérald Laubscher

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE **PUBLICATION**

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 3 mars 2024 pour se prononcer sur les objets suivants:

VOTATION FEDERALE

- 1. Acceptez-vous l'initiative populaire "mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13° rente
- 2. Acceptez-vous l'initiative populaire "Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes)"?

VOTATION CANTONALE

1. Acceptez-vous la modification de la Constitution cantonale (introduction de la procédure législative urgente) ?

Le scrutin sera ouvert : dimanche 3 mars 2024 de 10 h. à 12 h. dans les locaux de l'Administration communale, place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 3 mars 2024 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL:

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard. Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 03 MARS 2024

Le bureau chargé de diriger les opérations du scrutin a été constitué comme suit :

Président : M. Dind Grégory Vice-présidente : Mme Donzé Mélanie

Membres Mmes.

MM.

Aebi Ségolène Boucrot Gabriele **Bove Corina** Decrauzat Laetitia Delgado Martins Sonia Donzé Florence Günther Sandra Canepa Alan Dallemagne Eric Davulcuoglu Osman de Montet Marc

Noti Roger Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch

Dietschi Quentin

Ancien district de La Neuve







FERMETURE AU TRAFIC

Route cantonale n° 1325 : Front. NE/BE -Nods - Frinvillier) - Romont - front, BE/SO

Commune: Orvin

430.20359 / Renouvellement - Chaussée: Orvin, traversée

Tronçon: Orvin, Route Principale, depuis le bâtiment sis Route Principale 10 jusqu'au carrefour Route Principale – L'Échelette (carrefour non compris).

Durée: du mardi 2 avril à 7h00 au vendredi 28 juin 2024 à 16h30

Exceptions: Bordiers autorisés depuis le bâtiment Route Principale 10 jusqu'au bâtiment Route Principale 40.

Conduite de la circulation : Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation pour le trafic léger (< 15 to) est prévu dans les deux sens par Frinvillier -Evilard - Lamboing et vice versa. Pour le trafic lourd, l'itinéraire est prévu par la rive Nord du lac de Bienne (Frinvillier – Bienne – La Neuveville – Prêles - Lamboing et vice versa).

Restrictions: Interdiction générale de circuler dans les 2 sens.

Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route.

Motif de la mesure : Travaux de revêtement et de pavage

Notices légales : En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 oc-tobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Les travaux de revêtement et de pavage étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière tem-

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 19 février 2024 Office des ponts et chaussées

Avis de construction

Requérante : Aline Severino, Ancienne route du Château 6, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Aline Severino, Ancienne route du Château 6, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle 564, au lieu-dit "Ancienne route du Château 6", commune de La Neuveville

Zone: Zone agricole Objet protégé : Recensement arch.:-**Dérogation**: Art. 24c LAT

Zone de protection : Périmètre de protection du

Schlossberg

Constructions et dimensions : Selon plans déposés Projet : Rénovation des volets et du porche d'entrée La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 23 février 2024 au 25 mars 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête

La Neuveville, le 23 février 2024 Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants: Coralie Fluck et Daniel Pereira, Aubépines 1, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : N. Marti SA, Gare 3a, 2520 La Neuveville

Emplacement: Parcelle 1604, au lieu-dit "Aubépines 1", commune de La Neuveville

Zone: H3 Objet protégé :-Recensement arch.: -Dérogation : -

Zone de protection : Digne de conservation

Constructions et dimensions : Selon plans déposés **Projet**: Pose de panneaux solaires photovoltaïques

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposi-tion. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 23 février 2024 au 25 mars 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête

La Neuveville, le 23 février 2024 Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérant: MLG Immobilien AG, Zikadenweg 27A, 3006 Bern

Auteur du projet : MLG Immobilien AG, Zikadenweg 27A, 3006 Bern

Emplacement : Parcelle 288, au lieu-dit "Grand-Rue 23", commune de La Neuveville

Zone: Plan de quartier « Vieille Ville

Objet protégé : oui Recensement arch.: oui

Dérogation:-

Constructions et dimensions : Selon plans déposés Projet: Remplacement d'une baie vitrée, d'une porte de garage et d'une porte d'entrée.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 23 février 2024 au 25 mars 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 23 février 2024 Municipalité de La Neuveville

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE **ATTESTATION**

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur l'approbation du budget de fonctionnement 2024 avec une quotité inchangée à 1.65 a été publié dans la feuille officielle d'avis no 2 du 19 janvier 2024 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Le budget 2024 est en vigueur.

> La Neuveville, le 23 février 2024 LE CHANCELIER MUNICIPAL V. Carbone

le ca le centre animation jeunesse

O78 400 34 35 📵 @caj_district 🔀 info@lecaj.ch





Site internet: www.lecaj.ch

Horaires d'ouverture Mardi 15h00 - 18h00 13h30 - 17h30 Mercredi 15h00 - 18h00 Jeudi Vendredi 15h00 - 23h00 Samedi 19h00 - 23h00 (selon planning)

Prochaines activités Animations pour les jeunes : Samedi 9 mars : sortie ski et snowboard Journée de ski à Grindelwald

Départ 7h00, retour vers 19h Prix: 45.- CHF (transport et abonnement de ski) Inscriptions jusqu'au 7 mars

Animations pour les enfants de 6 à 12 ans : Samedi 16 mars

Atelier au CAJ ou sortie en nature selon météo

Mercredi 27 mars : initiation à la minirampe Cours de skate et trottinette freestyle de 13h à 15h

Pour vous tenir informé de nos activités, suiveznous sur instagram et facebook ou rendez-vous sur notre site internet!

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE **ATTESTATION**

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil général sur le crédit-cadre de CHF 700'000.-TTC sur 5 ans dès 2024 pour la réalisation de centrales photovoltaïques sur le domaine privé (contracting), a été publié dans la feuille officielle d'avis no 2 du 19 janvier 2024 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. L'arrêté entre en vigueur immédiatement.

> La Neuveville, le 23 février 2024 LE CHANCELIER MUNICIPAL V. Carbone

Police cantonale à La Neuveville 031 638 88 60
Depuis le 1er octobre 2019, le poste de police n'est plus ouvert en permanence



Commune mixte de Plateau de Diesse



Les délégués du Syndicat de gestion forestière Mont Sujet sont invités à participer à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le

mardi 26 mars 2024 à 19h Salle de la Bourgeoisie de Prêles, Chemin du Stand 3. Prêles

Ordre du jour

- 1. Salutations
- 2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée du 30 mars 2023
- 3. Rapport du Président
- 4. Comptes 2023
- 5. Modification de l'engagement d'un employé
- 6. Contrat de prestations
- 7. Rapport du garde forestier
- 8. Divers et imprévus

Selon le règlement d'organisation, la séance est ouverte au public.

Conseil du Syndicat de gestion forestière Mont Sujet



Commune mixte de Plateau de Diesse

Horaires 2024 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du : LUNDI AU JEUDI DE **8H00** À **11H30** ET DE **13H30** À **16H00** VENDREDI DE 8H00 À 11H30

Le quichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi	
Lundi	08h00 - 11h30	14h00 - 18h00	
Mardi	10h00 - 11h30	Fermé	
Mercredi	10h00 - 11h30	Fermé	
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00	
Vendredi	10h00 - 11h30	Fermé	

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse

La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch

032 315 70 70 Téléphone :

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2023, l' Jours	administration Du	sera fermée a Au	aux dates suivantes : Raison
Vendredi	29.03.2024		Vendredi Saint
Lundi Jeudi-	01.04.2024		Lundi de Pâques
Vendredi	09.05.2024	10.05.2024	Ascension
Lundi	21.05.2024		Lundi de Pentecôte
	22.07.2024	02.08.2024	Fermeture estivale
	23.12.2024	02.01.2025	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi Samedi	
10:30 - 11:30	16:30 – 18:30	09:00 - 11:30

Points de collecte des déchets verts Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES Stationnements du 1er trimestre 2024



Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h00 et 11h45 Prêles: A l'Est du bâtiment administratif,

entre 13h15 et 14h15

A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, Lamboing:

entre 14h30 et 15h30

2 mars, 16 mars

L'administration communale

COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

CONVOCATION

à l'Assemblée communale du mardi 26 mars 2024 à 19 h 30, à la Salle du Battoir à Diesse

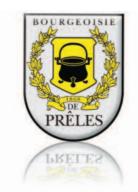
- 1. Approbation du principe de la vente de l'immeuble de l'ancien bâtiment administratif (ancienne EJC) sis à la route de Diesse 9 à Lamboing
- a) Présentation du dossier
- b) Approbation du principe de la vente de l'immeuble administratif, sis à la route de Diesse 9 à Lamboing (ancienne EJC)
- 2. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 95'000.00 pour l'assainissement des cibleries du Stand de tir de Diesse
- a) Présentation du dossier
- b) Approbation du crédit d'engagement de CHF 95'000.oo pour l'assainissement des cibleries du Stand de tir de Diesse
- 3. Assermentation d'une nouvelle collaboratrice
- a) Promesse solennelle de Mme Damara Röthlisberger, collaboratrice de la conciergerie et de la voirie.
- 4. Informations du Conseil communal
- 5. Divers et imprévus

Informations:

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des avants droit au vote en matière communale.

Prêles, le 23 février 2024



Commune bourgeoise de Prêles Nouvel horaire de l'administration

Dès le 26 février 2024. l'administration sera ouverte au public mardi de 13h30 à 17h jeudi de 7h30 à 11h30 ainsi que sur rendez-vous

Contact

Chemin du Stand 3 - finance@bourgeoisie-preles.ch 032 315 11 58 - 079 357 23 02

VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DIMANCHE 03.03.2024

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le dimanche 3 mars au bureau de vote de 10h00 à 12h00.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enve-loppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

ATTENTION:

- 1. Le vote par correspondance n'est valable que <u>si la carte de légitimation est signée</u> par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte!
- 2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Mme Catherine Favre Alves Présidence : Administration: Mme Fabienne Landry Dimanche 3 mars 2024 Bureau de vote de 09h45 à 12h00

Mme Malou Immer

Membres: Mme Marina Iseli

Mme Anne Kaltenrieder

Bureau de dépouillement

Suppléante :

Dimanche 3 mars 2024

dès 9h00

Membres: M. Sascha Kradolfer

Mme Stéphanie Horger Mme Marie-Laure Krafft Golay M. Thybaud Jucker

Mme Marjorie Kasteler Mme Priska Joliquin Mme Gabriela Kaufmann

M. Marc Jeanbourguin Suppléants:

M. Stéphane Kinkio M. Steve Käser

L'administration communale

VOTATIONS ET ÉLECTIONS VALIDITÉ DE VOS VOTES

Afin que votre vote soit valable, nous devons vous rappeler les règles suivantes :

- 1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur.
- 2. Seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins. Si votre enveloppe à fenêtre devait s'être déchirée lors de l'ouverture, vous pouvez sans autre appeler le bureau communal pour qu'il vous en envoie une nouvelle.
- 3. Nous rappelons que les enveloppes de vote retournées par poste sans affranchissement ne sont pas prises en compte.

Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à ces dispositions, afin que nous puissions prendre votre vote en considération.

L'administration communale



Commune mixte de Plateau de Diesse



La Commune mixte de Plateau de Diesse La Chaîne 2 – 2515 Prêles 032 315 70 70







Les propriétaires de volailles, de chèvres, d'abeilles, de poissons, etc.

Les propriétaires de volailles, de chèvres, d'abeilles, de poissons, etc. sont tenus de s'annoncer auprès de l'Office de l'agriculture et de la nature du canton de Berne à 3052 Zollikofen. Les bases légales se trouvent dans l'Ordonnance fédérale sur les épizooties (art. 18a) et dans l'Ordonnance cantonale sur les épizooties (art. 21b).

Vous êtes propriétaires de volailles, chèvres, abeilles, poissons, merci de vous annoncer via le site suivant :

www.be.ch.declaration-unites-elevage et ceci jusqu'au 27 février 2024.

Ce document est également mis à votre disposition sur le site de la Commune mixte de Plateau de Diesse sous "Guichet virtuel / Animaux et agriculture".

L'administration communale

JE DEVIENS DÉTENTEUR D'UN CHIEN, QUE FAIRE ?

Je m'enregistre comme détenteur-trice

Je me rends dans ma commune de résidence ou à l'endroit désigné par le canton, afin de m'y inscrire comme détenteur-trice de chien dans la base de données Amicus. Je reçois mon ID personnel (mon numéro d'identification) et mon mot de passe par e-mail ou par la poste. Si je déménage ou me marie, j'informe ma commune, ou l'endroit désigné par le canton, de mon changement d'adresse ou de nom. Si je pars pour l'étranger, j'informe ma commune, ou l'endroit désigné par le canton, afin d'être supprimé-e d'Amicus.

J'annonce en ligne les évènements

J'annonce dans Amicus une « transmission » si je vends ou donne mon chien. Pour cela, j'ai besoin du numéro d'identification, du nom et prénom du nouveau détenteur. J'annonce une « prise en charge », si je deviens détenteur-trice d'un chien déjà enregistré dans Amicus. Je peux le faire dès le moment où le propriétaire actuel a fait la transmission du chien dans Amicus. Si je donne ou vends mon chien à une personne vivant à l'étranger, je sélectionne «exportation» dans Amicus. Je peux enregistrer la date et l'adresse de l'export dans Amicus. Si mon chien meurt, j'introduis la date de son décès dans Amicus. Je peux aussi demander à mon vétérinaire, à ma commune ou à l'autorité désignée par le canton de le faire pour moi.

DÉCHETTERIES VERTES DÉCHETS NON-COMPOSTABLES

Pour rappel, les déchetteries vertes peuvent recevoir, pour les détenteurs des vignettes vertes, uniquement les déchets suivants :

branches, déchets de jardin, gazon, épluchures.

Nous vous remercions de vous conformer à ces prescriptions.

L'administration communale

J'enregistre mon chien

Je me rends chez mon vétérinaire pour faire implanter une puce électronique à mon chien. Cela doit être fait avant que le chien parte pour sa nouvelle famille ou dans les 3 premiers mois de vie du chien. Si j'importe mon chien de l'étranger, je laisse le vétérinaire évaluer son état de santé et contrôler son numéro de puce. Le vétérinaire a besoin de mon numéro d'identification personnel, afin que mon chien puisse être enregistré dans Amicus ou qu'une importation puisse être annoncée.

Bon à savoir

L'Ordonnance sur les épizooties (OFE 916.401) sert de base légale pour l'enregistrement des chiens. Elle mentionne que chaque chien en Suisse doit être pucé, enregistré et puisse ainsi être identifié. La banque de données correspondante est exploitée par Identitas AG sur mandat des cantons. Ce sont les communes ou les autorités désignées par les cantons qui sont responsables de tenir à jour mon adresse. Je peux modifier moi-même mes données de contact (e-mail ou numéro de téléphone). Ceci afin qu'en cas de perte de mon chien, je puisse être contacté-e rapidement. Je prends aussi en considération les lois cantonales ou communales, qui sont en vigueur dans mon lieu de résidence. Si j'ai d'autres questions ou besoin de plus amples informations, le Chatbot ainsi que le Helpdesk Amicus sont à ma disposition. www.amicus.ch



RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS DE JARDIN EN 2024



Les factures 2024 vont être envoyées d'ici mi-avril aux abonnés. Le prix est inchangé et se monte à Fr. 80.00 (TVA comprise).

Les personnes ne souhaitant plus bénéficier de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch jusqu'au vendredi 22 mars 2024 et renvoyer la vignette verte à l'administration communale, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander le macaron par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à info@leplateaudediesse.ch. Ils le recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lamboing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient passé commande de la vignette 2024.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

Les paysagistes **ne sont pas autorisés** à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette.

Les propriétaires utilisant les services d'un paysagiste sont priés d'informer ce dernier que les déchets verts sont à débarrasser dans le cadre de son mandat.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour « jouer le jeu ». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Il est à relever qu'une vignette **est valable pour une propriété**. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également **qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche.** Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant les décharges.

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale





Plateau de Diesse

ECOLE A JOURNEE CONTINUE (EJC)

Mise au concours

La Communauté scolaire du Plateau de Diesse met au concours le poste de :

ASE ou EDE A temps partiel (CDD)

Entrée en fonction :

- De suite pour des remplacements sur appel puis,
- Remplacement pour un congé maternité

Disponibilité :

- Sur appel jusqu'au congé maternité (entre avril et juin)
- Entre 60 et 70% dès le début d'un congé maternité jusqu'au 31 décembre 2024

- Notre structure :

 Cadre de travail chaleureux dans de nouveaux locaux
- Structure privilégiant les activités extérieures (pédagogie forêt)

Mission:

- Assumer l'accueil et la prise en charge d'un groupe d'enfants âgés de 4 à 12 ans.
- Concevoir, organiser, animer des situations de vie, tout en respectant et en soutenant le développement et les apprentissages de l'enfant.
- Participer aux séances d'équipe et aux projets en découlant (spectacles, sorties, sport, etc.).
- Assurer au quotidien la gestion de son travail éducatif et administratif.

- Titulaire d'un CFC d'ASE (assistant/E socioéducatif/VE) ou diplôme EDE ou titre jugé équivalent
- Aisance dans la relation directe et continue avec des groupes d'enfants de 4 à 12 ans
- Excellente aptitude à travailler en équipe
- Humour, créativité, écoute, patience et sens du jeu
- Résistance physique ; équilibre affectif et psychique ; flexibilité
- Permis de conduire et véhicule à disposition (un plus)

Lieu d'activité :

• Ecole à journée continue du Plateau de Diesse à Prêles

Renseignements:

Florine Némitz, Directrice de l'EJC, tél. 078 882 94 92, direction@ejcplateau.ch

Merci d'envoyer votre candidature complète par voie électronique à : direction@ejcplateau.ch, jusqu'au 1er mars 2024. Les personnes retenues

par dossier participeront à une journée "découverte" dans la semaine du 4 au 8 mars 2024.

Prêles, le 31 janvier 2024



RENCONTRE DES AÎNÉS DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSE

Pour ce mois de mars, un après-midi jeux de société, animé par la ludothèque de la Neuveville est prévu. regroupant tous les aînés de la commune. Il sera suivit d'un repas. Celui-ci aura lieu le :

Mercredi 13 mars 2024 à 15 heures Au Cheval Blanc de Lamboing

Afin de pouvoir organiser cette animation au mieux, nous vous prions de bien vouloir vous inscrire à l'aide du talon d'inscription ci-dessous jusqu'au mercredi 06 mars 2024 au plus tard.

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent l'inscrire sur le bulletin d'inscription.

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au service de transport de la Croix-Rouge (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au no 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de février.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Talon d'inscription – Rencontre du mois de mars 2024				
Nom:	Prénom:			
Adresse:	Localité:			
No de tél.:	Transport :	$NON\bigcirc$	OUI 🔾	
Ouvert aux personnes retraitées (64 a	ns pour les femmes,	, 65 ans pour les	hommes)	
A retourner jusqu'au mer à la Commune mixte de Plate.	credi 06 mars 202 au de Diesse La Cha	4 au plus tard aîne 2-2515 Prê	les	

032/315 70 70 <u>info@leplateaudediesse.ch</u>



Concert de Rock, Punk Samedi 16 mars 2024

Salle Communale du Cheval Blanc de Lamboing, Route de Diesse 8

18h00: **Ouverture des Portes**

Repas par la Boucherie Jacot:

Burgers + Frites ou Tranches de porc (CH) marinées + Frites : 15.-

1er concert avec le groupe "BONGO KIDZ" 2ème concert avec le groupe "ANIMAL BOYS" 20h15: 21h45:

23h15: Fin des concerts Fermeture des portes 01h00:

Prix d'entrée : 18.- CHF (-16 ans accompagnés, gratuit)

Le GROUPE D'ANIMATIONS DE PLATEAU DE DIESSE se réjoui de vous retrouver à cet événement. N'hésitez pas à jeter un œil sur notre page facebook pour suivre nos mises à jour et notre programme 2024.

Nous tenons également à informer le voisinage de la salle communale du Cheval Blanc que nous prêterons attention un maximum afin de ne pas déranger lors de cette soirée concert.

🌃 Commune mixte de Plateau de Diesse



Fête villageoise du 23 au 25 août 2024 à Lamboing

Un comité pour l'organisation de la fête villageoise s'est bien formé et est motivé à organiser un magnifique week-end!

Celui-ci organise une séance d'information et de prise de contact. Il convie toutes les sociétés, particuliers, privés, ... souhaitant participer d'une manière ou d'une autre à la fête. La séance aura lieu le :

Mardi 5 mars 2024 à 20h00

A la salle du restaurant du Cheval Blanc à Lamboing

Le comité se réjouis de vous retrouver nombreux lors de cette séance!

Le comité cherche également des bénévoles qui seraient disponible pour quelques coups de main avant, pendant et après la fête. Si vous êtes intéressé, merci de prendre contact.

Pour toutes informations, questions, propositions d'idées, ... n'hésitez pas à prendre contact par téléphone au 079 312 37 28 ou par courriel à fyplateau@gmail.com

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre engagement.

L'administration communale et le Comité d'organisation



ATELIER CRÉATION D'UN SHAMPOING SOLIDE

Durant cet atelier de deux heures tu auras l'occasion de découvrir divers osants ainsi que leurs bienfaits afin de confectionner un produit correspondant à tes besoins. Atelier proposé par Emina Jeanbourquin au Battoir de Diesse a 19h.

février 2024





Commune de Nods

Place du Village 5 - 2518 Nods commune@nods.ch - www.nods.ch



Où trouver de l'aide en cas de violence domestique?

Aide pour les victimes

La violence domestique est la violence exercée dans une relation de famille ou de couple, actuelle ou passée. Elle peut prendre différentes formes: physique, psychique, économique ou saxuelle.

Consultations gratuites et confidentielles pour les victimes de violence

Pour les femmes.
Ligne d'urgence les hommes et.
2thr 24, 7/7 toutes autres personnes:
Soildarité Femmes: AppEllel centre LAW Berne www.opferhilfe-bern.ch



Aide pour les auteur-e-s de violence

Service de lutte contre la victence domestique de consultation: www.ba.ch/shd





HORAIRE DE LA DÉCHETTERIE

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit :

Février

 Samedi
 24
 8h00 à 12h

 Lundi
 26
 8h00 à 12h

 Mars
 Mars

Lundis 4, 11, 18, 25 8h00 à 12h **Samedis** 9. 23 8h00 à 12h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.

ADMINISTRATION COMMUNALE

RAMASSAGE DU PAPIER

Le prochain ramassage du papier pour la commune de Nods aura lieu les

8 et 19 mars 2024

A cet effet, une benne sera déposée à la déchèterie dès 08.00 h.

RAPPEL IMPORTANT: le papier doit être ficelé par paquets ou éventuellement mis dans des sacs papier dont les anses auront été préalablement retirées. Par sacs en papiers, il faut entendre les cabas en papier, mais pas les sacs pour les aliments des animaux qui sont totalement interdits. De plus en aucun cas il ne doit être emballé dans des sacs en plastique ou poubelles.

Commune mixte de Nods

Consultez gratuitement la Feuille officielle www.imprimerieducourrier.ch

NODS ANALYSE DÉMOGRAPHIQUE - CORRECTION

L'administration adresse ses excuses à la nouvelle doyenne, qui a fêté récemment ses 92 ans et non pas 91 ans comme mentionné la semaine dernière. La Commune de Nods lui souhaite tous ses vœux de bonheur et de santé.

Administration communale

ELECTION COMMUNALE

A la suite de la démission de Monsieur Darioly, Conseiller communal en charge des travaux publics et du cimetière, un siège se trouve vacant au sein du Conseil communal de Nods.

De ce fait, une élection communale complémentaire aura lieu lors de la votation fédérale du 9 juin prochain

Dans l'attente d'avoir trouvé un nouveau membre, M. Francis Conrad, Conseiller communal, se charge de la suppléance du dicastère en question.

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Conseil communal



Association des producteurs de lait de Nods

Nods - congélateur public

situé dans le bâtiment de la Vieille Ecole

Pour rappel, des casiers de 90, 100 et 180 litres sont à la disposition de la population en location annuelle au tarif de CHF 6.00/10 litres.

En cas d'intérêt, vous pouvez vous adresser à M. Claude-Alain Rollier au n° 079 218 96 45.







SERVICE DES CONSTRUCTIONS

A la suite du départ du collaborateur en charge du service des constructions, le Conseil communal de Nods a pris la décision d'externaliser la gestion administrative de ce service.

C'est pourquoi l'association Jura bernois.Bienne a été mandatée afin de gérer les activités liées au domaine des constructions.

Cela n'influencera en rien la manière de procéder des requérants qui devront continuer de déposer leurs demandes de permis de construire auprès de notre administration.

Nous vous remercions d'en prendre bonne note.

Conseil communal

Economie publique

- Forêts, triage, pâturages, métairies
- Francis Conrad, Conseiller communal
- Mathieu Klinger, Suppléant

Eau, énergie, informatique

- Eau, step, électricité, informatique
- Michèle Rossel, Conseillère communate
- Natacha Perrinjaquet, Suppléante

Travaux publics, cimetière

Routes, cimetière, places publiques, déchets

- Vacant
- · Francis Conrad, Suppléant

Formation, culture, social

Ecole, culture, affaires sociales sport et loisirs

- Natacha Perrinjaquet, Conseillère communale
- Mary-Claude Bayard, Suppléante

Finances, bâtiments

Budget, comptes, impôts, émoluments, bâtiments communaux

- Véronique Aubry, Conseillère communale
- Vacant

Aménagement du territoire et constructions

Constructions et environnement

- Mathieu Klinger, Conseiller communal
- Michèle Rossel, Suppléante

COMMUNE DE NODS ORGANIGRAMME 2024



Assemblée communale

- Isabelle Berthold, Présidente
 - Rémy Geissbühler, Vice-président

Mairie

Administration générale, relations publiques, police locale, justice, sécurité publique

- Mary-Claude Bayard, Maire
- Véronique Aubry, Vice-Maire

Administration

Organe de révision protection des données

- Claudine Leisi, Administratrice communale et responsable des finances
- Emanuel Schweizer, Secrétariat, SI
- Chantal Evard, Comptabilité

Soresa SA

Travaux publics

- Julien Frei, Voyer chef
- Blaise Vuilleumier, Agent d'exploitation

Conciergerie

Jimmy Ravier, Concierge

12 / Paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 23 février

Cultes dans les homes, 10h Mon Repos et 10h45 Montagu

Samedi 24 février
Dès 11h30 sur la place de la liberté : soupe œcuménique

Dimanche 25 février- 2e Carême, Blanche-Eglise

10h, culte avec sainte-Cène Marco Pedroli, pasteur

Sara Gerber, organiste 17h, concert du chœur jazz-swing "Asperges et Melon", dir. Fanny Anderegg

19h30, recueillement de Taizé à la lumière des bougies, piano, chants.

Mardi 27 février

19h, Theo-Café au 1er étage de la New Croix-Blanche. Pour le plaisir d'échanger autour d'une boisson! Mercredi 28 février

10h, prière et partage biblique à la salle Schwander 14h30, chant à la maison de paroisse

14h, rencontre des 9H à Boudry

Dimanche 3 mars

10h, culte préparé par une équipe sur le thème de l'espérance

Mercredi 6 mars

20h, maison de paroisse, conférence donnée par deux personnes de Médecin du monde.

A votre service, pasteurs : John Ebbutt : 032 751 28 57,

078 648 57 23, j.ebbutt@macquality.ch Marie-Laure Krafft Golay, 032 315 11 53. Sara Holzmann, catéchète Cycle I, 079 654 63 58. Julien Neukomm, catéchète Cycle II, 078 632 92 49.

Secrétariat : Sylvie Augier Rossé : 032 751 10 35. info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet : www.paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielersee

Sonntag, 25. Februar

19.30 Ühr, Blanche-Église, La Neuveville: Taizé-Gottesdienst mit Pfr. John Ebbutt und Pfr. Peter von Salis sowie Miriam Vaucher (Klavier).

<u>Pikettdienst</u>

23. bis 29. Februar: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

Paroisse catholique de La Neuveville

Messe dominicale

Dimanche 25 février 2024, 10h, église Notre-Dame de l'Assomption.

Onction des malades du dimanche 3 mars 2024 L'administration de ce sacrement aura lieu dimanche 3 mars 2024 à 10h en l'église de l'Assomption, à La Neuveville (et simultanément en l'église de Ste-Marie à Bienne). Intéressé.e ? Inscrivez-vous jusqu'au 23 février! Secrétariat de la cure Sainte Marie: 032 329 56 01.

Parcours Confirmation

Samedi 24 février, de 10h à 12h30, centre paroissial de St-Nicolas.

<u>Parcours Communion : enfants de La Neuveville</u> Mercredi 28 février, de 14h à 15h45, salle de caté de La

Neuveville.

Journée Mondiale de Prière (JMP)

Vendredi 1er mars, 10h30, église St-Nicolas, Bienne. Une collation sera servie à l'issue de ce temps de recueille-

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Dimanche 25 février

Culte à Diesse, 10h, thème: "La Bible et les ennemis, ça te concerne aussi", service de voiture (voir ci-dessous) "Promouvoir la paix, préserver la santé des plus vulné-

Mercredi 6 mars à 19h30, Maison de paroisse de La Neuveville (Ch. De la Raisse 3), conférence avec Morgane Rousseau et Antoine Morata de Médecin du Monde, entrée libre collecte.

Repas Saucisse au marc

Vendredi 8 mars, 12h, Maison de paroisse de Diesse, 20.- avec dessert, inscription auprès de de Mme Katia Schneider, 079 347 57 88 jusqu'au lundi 4 mars

Service de voiture

9h35 école à Prêles/ 9h40 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods ou La Neuveville, ajouter 9h45 au centre Contacts

Présidente: Mme Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur : Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

Paroisse de Nods

<u>Dimanche 25 février</u> 10h, culte à Nods, échange de chair: Prédicateur John Fbbutt.

Dimanche 3 mars

10h à Nods, culte et Sainte-Cène en lien avec la campagne de carème avec nos invités Safiatou Baldé Loum du Sénégal et Daniel Chèvre, animateur Terre Nouvelle. Une soupe sera servie après le culte.

Mardi 5 mars

9h à la cure, lecture biblique et prière. Contacts

M. le Pasteur Marco Pedroli est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedroli@sunrise.ch N'hésitez pas à le contacter!

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

www.parefnods.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

https://labri.ch/

<u>Pasteurs</u>

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Paroisses catholique et réformée de La Neuveville

C'est quoi ce cirque! Activité enfants du 3 au 5 avril

Construire sa tente, manger autour d'un feu, découvrir les arts du cirque, mais aussi chanter, s'amuser, bricoler, découvrir des histoires de la Bible et se faire des amis tel est le programme des journées d'animation 2024. Soit le bienvenu du 3 au 5 avril, de 9h à 17h (18h30 le vendredi)!

Les paroisses réformée et catholique de la Neuveville organisent trois journées destinées aux enfants entre la 2H et la 6H. Le prix est de CHF 30.- pour les trois jours (le prix maximum est de CHF 50.- par famille) et le délai d'inscription est fixé au 17 mars. Il n'y a pas besoin d'être paroissien pour s'inscrire. Ces journées permettent aussi d'apporter un peu de sérénité aux parents, les horaires et le prix peuvent volontiers être adaptés en fonction des besoins.

Inscription à retourner ou à glisser dans la boîte aux lettres ou dans la boîte mail : Secrétariat de la paroisse réformée, Grand Rue 13, 2520 La Neuveville, info@paref2520.ch jusqu'au 17 mars, dernier délai! Informations complémentaires au secrétariat au 032 751 10 35 lundi, mercredi, jeudi, vendredi 8h30-11h30

Nom
Prénom(s)
Numéros de tél.:
Année scolaire :
E-mail:
Besoin d'adaptation (horaire, prix, allergie) :
Date :
Signature d'un représentant légal

.....

Adresses utiles

Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville - Plateau de Diesse Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

Service Transports Croix-Rouge Tavannes

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide ? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc) Renseignements : lundi-vendredi de 8h30 à 11h30 Tél. 032 489 10 03

Home Montagu et foyer de jour Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96 Repas à domicile : tél. 032 751 21 05 www.home-montagu.ch

Secrétariat de la Paroisse Réformée Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE. Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch Visitez notre site Internet : www.paroisse2520.ch

Secrétariat de la Paroisse Catholique (rue des Mornets 15) : ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact : Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12. www.upbienne-laneuveville.ch

Service de l'Equipement de La Neuveville Service de garde, no de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de

Administration du cimetière de La Neuveville Pour tous renseignements : Tél. 079 248 26 26

Service payant de bus durant le week-end Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h/14h-17h.

Infos et manifestations sous <u>www.jurabernois.ch</u>. Courriel: <u>info@jurabernois.ch</u> / Tél. 032 751 49 49

Agenda

Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale.

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

Musée de la vigne du lac de Bienne, Chavannes / Gléresse Fermeture hivernale.

Visites guidées et locations de salles sur demande Renseignements: Tél. 032 315 21 32 www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville Jeudi 29.02.2024 20h30 Pippo Pollina Vendredi Complet 20h30 Phanee de Pool Complet 10.03.2024 Phanee de Pool Samedi Phanee de Pool Boogie-Woogie festival Dimanche 17h00 15-17.03.2024 Ve-Sa-Di Vendredi 22.03.2024 19h00 Concert EMJE Samedi 22.03.2024 17h00 Concert EMJB Dimanche 24.03.2024 ChickenStreet 17h00 20.04.2024 20h30 Samedi Bergamote **Dimanche** 21.04.2024 Vendredi 26.04.2024 17h00 Bergamote enapARTé 20h30 27.04.2024 20h30 enapARTé Samedi Dimanche 28.04.2024 17h00 enapARTé

